



N° 37950-2017/1-ACTS/ DJA

Date du : 16 octobre 2017

Rapport de présentation

OBJET : Modification de l'arrêté modifié n° 1379-2014/ARR/DJA du 16 mai 2014 portant délégation de signature au secrétaire général, aux secrétaires généraux adjoints, aux directeurs, directeurs adjoints, chefs de service et chefs de service adjoints de la province Sud

PJ : Un projet d'arrêté

L'arrêté modifié n° 1379-2014/ARR/DJA du 16 mai 2014 portant délégation de signature au secrétaire général, aux secrétaires généraux adjoints, aux directeurs, directeurs adjoints, aux chefs de service et chefs de service adjoints de la province Sud est à modifier afin de prendre en compte des ajustements opérationnels intervenus dans la direction provinciale de l'action sanitaire et sociale.

Ainsi, suite à l'arrêté n° 2064-2017/ARR/DPASS du 14 septembre 2017 modifiant l'arrêté n° 3236-2016/ARR/DPASS du 1^{er} juin 2017 relatif à la création des unités provinciales d'action sanitaire et sociale, il est proposé d'accorder une délégation de signature financière permanente aux agents suivants :

- Madame Solange NEPAMOINDOU, responsable de l'unité provinciale d'action sanitaire et sociale de Thio,
- Madame Anne LE MARTELOT, responsable de l'unité provinciale d'action sanitaire et sociale de Païta,
- Monsieur Marc DROETTO, responsable de l'unité provinciale d'action sanitaire et sociale de l'Ile des Pins.

De plus, la direction souhaite également que soit accordée une délégation de signature financière permanente aux directeurs de foyer et en cas d'absence ou d'empêchement aux directeurs adjoints de foyer. Les agents suivants sont donc concernés :

- Madame Roseline GOROPOUMAWAN, directrice du foyer provincial de l'enfance de Dumbéa sur Mer,
- Madame Aude TOUCHET, directrice adjointe du foyer provincial de l'enfance de Dumbéa sur Mer,
- Madame Charlène FALGUIERE, directrice adjointe du foyer provincial de Néméara.

Tel est l'objet du présent arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.